

Brienne écartelait de Brienne et de Champagne et transmit ce blason avec le surnom d'Acre à ses descendants les comtes d'Eu et de Guines, quoiqu'il n'eût aucune parenté véritable avec Henry de Champagne.

Si donc Guillaume d'Acre, parent de notre comte Guy V, fils ou petit-fils de Jean Brienne, avait pris le nom et les armes d'Acre, son blason devait être celui de Champagne. Mais il y a ici une observation à faire. On sait que les armes de Champagne sont *d'azur, à la bande d'argent entre quatre cotices potencées et contre-potencées d'or*. Ce qu'on ne sait pas généralement c'est qu'au XII<sup>e</sup> siècle, à l'époque de Henry II de Champagne, les armes de cette province étaient simplement *d'azur, à la bande d'argent*. Ce n'est qu'au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle que les *cotices*, qui apparaissaient d'abord simples, puis doubles *potencées et contre-potencées*, se fixèrent dans le blason de Champagne. L'introduction de ces *cotices* est, du reste, facile à constater. Thibaut III, frère puîné de Henry II, roi de Jérusalem ou d'Acre, adopta deux *cotices* simples, mais évidemment comme brisure du vivant de son frère aîné. A son avènement, il les abandonna, car, en 1212, le sceau de sa femme, Blanche de Navarre, ne reproduit qu'une *bande simple* (1). Il en est de même du blason de son fils Thibault IV. Ce n'est que vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle que les doubles *cotices potencées et contre-potencées d'or*, destinées à rappeler la *croix potencée d'or* de Jérusalem furent adoptées, d'abord, à ce qu'il paraît, par la maison de Sancerre et bientôt par toutes les branches de Champagne, en souvenir de la glorieuse royauté d'Henry de Champagne. Mais jusque-là les sceaux de Champagne, de Chartres, de Blois et de Sancerre ne reproduisaient qu'une *bande simple*. Il est donc certain que Henry II de Champagne, mort en 1197, ne portait et, par conséquent,